

CARREFOUR DES ENTREPRISES DE L'EST PARISIEN

(CAREEP)

COMITÉ EMPLOI

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 11 juin 2010

PRÉSENTS : Eric BERTON (Sous-préfecture 94), Robert COMBE (Mission locale des Villes du Nord du Bois), Thomas de MOTA (Systema Conseil), Christophe DENIAU (CMA 94), Valérie DIONIS (Maison de l'emploi et des entreprises des Bords de Marne), Patricia FOURÉ (CCIP 94), Priscillia GRANDMAIRE (Pôle emploi de Vincennes), Keren JANOWER (Maison de l'emploi de Charenton-le-Pont, Saint-Maurice, Maisons Alfort), Stéphane JUAN (Saint-Maur Entreprendre), Sarah KLOCHENDLER (Saint-Maur Entreprendre), André ROUCHÈS (CAREEP), Najat ZOUANE (DDTEFP).

EXCUSÉS : Laurent BISTER (Club des entrepreneurs vincennois), Andrée MALISSEIN (Vivre et Entreprendre), Jean-Claude MOREL (Affaires & Convivialité).

ABSENTS : Olivier du CRAY (Sous-préfet de Nogent-sur-Marne), Philippe JOUANNY (Club Gravelle Entreprendre), Chantal MAIRE (Mairie de Bry-sur-Marne), François MERCADIER (Association des entreprises de Bry-sur-Marne), Jean-Luc ROUSSELET (La Belle Équipe), Béatrice VIENNOT (Association des entreprises de Bry-sur-Marne), Serge YAHIA (La Belle Équipe).



Sur convocation d'André Rouchès commissaire général du CAREEP les membres du comité emploi se sont réunis le 11 juin 2010 au siège de la Maison de l'emploi et des entreprises (MDEE) des Bords de Marne à Nogent-sur-Marne.

1 – TOUR DE TABLE DE PRÉSENTATION

Un tour de table permet à chacun des participants de présenter sa fonction et l'organisation à laquelle il appartient. Valérie Dionis présente la mission de la MDEE des Bords de Marne dont elle est la directrice et où se tient la présente séance.

2 – PRÉSENTATION DU CAREEP ET DES 3 ACTIONS RELATIVES À L'EMPLOI

➤ Le cadre général

Le Carrefour des entreprises de l'Est parisien a été créé par les clubs d'entreprises pour permettre aux TPE et PME de l'Est parisien de se rencontrer dans un même lieu et au même moment en vue d'échanges commerciaux et de partenariats. Il vise un objectif de 2000 visiteurs professionnels avec une stratégie nouvelle.

En effet il ne s'agit pas seulement d'un salon, le 12 octobre 2010 au Pavillon Baltard, mais aussi d'une opération de communication étalée dans le temps à compter de juin 2010. Le site www.careep.fr présente le contenu des actions engagées par le CAREEP qui aspire à devenir l'un des évènements économiques majeurs de l'Est Parisien.

➤ Les 3 actions pour l'emploi

À l'aide d'une note remise en séance et intitulée *Plan d'action en faveur de l'emploi*, André Rouchès présente les 3 actions à engager dans le cadre de la convention pour la promotion de l'emploi conclue entre l'Etat et le CAREEP. Ces actions sont les suivantes :

- **L'action 1** : Favoriser la mise en relation des cédants d'entreprises avec des repreneurs. Une attention particulière sera destinée aux candidats à la reprise émanant des publics prioritaires (jeunes moins de 25 ans, les seniors, les femmes)
- **L'action 2** : Détecter les besoins des entreprises en matière d'emploi tout en informant ces derniers sur les prestations d'accompagnements au recrutement et à la gestion des ressources humaines proposées par les acteurs du service public de l'emploi (notamment avec une information sur les différentes mesures pour l'emploi).
- **L'action 3** : Mener, tant auprès des dirigeants d'entreprises que de l'ensemble des acteurs institutionnels du territoire, une information spécifique aux métiers liés aux éco-activités et à l'éco-responsabilité.

3 – DÉBAT

De la discussion engagée à la suite de la présentation du plan d'action il ressort les points suivants :

- Le choix et le degré d'implication de la MDE des Bords de Marne dans ce projet seront arbitrés par la gouvernance... et dépendront de la cohérence de ce projet avec le plan d'action de la MDE.
- L'objectif du plan d'action est de faire mieux connaître les dispositifs d'accompagnement des entreprises, les métiers liés aux éco activités et de faciliter au plan local la mise en relation des cédants et des repreneurs. Ces actions s'étalent dans le temps avant, pendant et après le salon du 12 octobre 2010.
- L'action 2 est l'opportunité de créer les conditions favorables d'une collaboration active entre les associations d'entreprises de l'Est parisien et les acteurs du Service public de l'emploi.
- Les Missions locales interviennent en amont pour conseiller les entreprises en les aidant à diagnostiquer leurs besoins en personnels et à trouver avec elles le dispositif le plus pertinent et souvent moins coûteux que celui initialement envisagé par l'employeur.
- L'offre d'accompagnement des missions locales est systématique et fait l'objet d'une création de poste de chargé des relations avec les entreprises et parfois d'un partenariat nouveau tel celui conclu entre la Mission locale des villes du nord du bois et BNP Paribas.

4 – MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION 1 RELATIVE À LA MISE EN RELATION DES CÉDANTS ET DES REPRENEURS

➤ L'objectif et la méthode

L'action 1 concernant la mise en relation des cédants et des repreneurs par une implication coordonnée des associations d'entreprises de l'Est parisien a pour objectif de faciliter l'approche des cédants et à privilégier l'appui aux repreneurs, en particulier les moins de 26 ans et les plus de 50 ans.

La mise en place des services de proximité de mise en relation s'appuie sur des référents bénévoles choisis d'un commun accord entre le club d'entreprises et la collectivité locale. Ces référents reçoivent les candidats à la reprise puis ciblent un mailing auprès des cédants dont les entreprises répondent aux critères recherchés par les repreneurs. Une recherche est effectuée sur le fichier des entreprises en fonction de la taille, du secteur d'activité...

Une lettre de la mairie est adressée aux chefs d'entreprise ainsi ciblés pour les informer qu'un repreneur potentiel cherche à reprendre une entreprise du type de la leur. Le référent se charge ensuite d'organiser un rendez-vous entre le ou les cédants qui se sont manifestés suite à ce mailing et le ou les repreneurs intéressés.

➤ **Les services de proximité**

Ce réseau de référents doit travailler selon des procédures communes sur un territoire commun, celui de l'Est parisien, de manière à faciliter sa visibilité par les repreneurs et les cédants. Les premiers services géographiques candidats à la mise en relation sont les suivants :

Service de mise en relation de Nogent-sur-Marne et du Perreux-sur-Marne	Mis en place par l'association Vivre et Entreprendre en partenariat avec les 2 mairies dans le cadre de la communauté d'agglomération de la Vallée de la Marne
Service de mise en relation de Bry-sur-Marne	Mis en place par l'Association des entreprises de Bry-sur-Marne en partenariat avec la mairie
Service de mise en relation de Saint-Mandé	Mis en place par Affaires & Convivialité en partenariat avec la mairie
Service de remise en relation de Charenton-le-Pont/Saint-Maurice	Mis en place par le Club Gravelle entreprendre en partenariat avec la Communauté d'agglomération de Charenton-le-Pont/Saint-Maurice
Service de mise en relation de Saint-Maur-des-Fossés	Mis en place par Saint-Maur Entreprendre en partenariat avec la Mairie

La mission du CAREEP est de coordonner d'ici le 12 octobre 2010 la mise en place de ces 5 services. Il s'agit d'harmoniser les partenariats entre les associations et les collectivités territoriales, les contrats de bénévoles et de faciliter l'implication des partenaires chargés de l'accompagnement des cédants et des repreneurs, notamment la CCIP et la CMA du Val-de-Marne.

5 – MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION 2 RELATIVE À LA DÉTECTION DES BESOINS DES ENTREPRISES EN MATIÈRE D'EMPLOI

➤ **L'objectif et la méthode**

L'action 2 consistant à réunir les employeurs actuels et potentiels par le biais des associations d'entreprises a pour objectifs de recenser les besoins de ces derniers pour permettre aux acteurs du service public de l'emploi (et leurs partenaires) de mieux y répondre.

Il s'agira aussi de recueillir les témoignages d'employeurs pour les porter à connaissance de tous afin d'agir. Le but est de faciliter le passage à l'acte de recrutement chaque fois que ce dernier est envisagé par une entreprise.

➤ **Tableau des collaborations**

Associations d'entreprises	A&C	AEB	CEV	CGE	LBE	SME	V&E
	Saint-Mandé	Bry-sur-Marne	Vincennes	Charenton/Saint-Maurice	Joinville	Saint-Maur	Nogent/Le Perreux
SPE							
Mission locale des Villes du Nord du Bois	*		*				
Mission locale des bords de Marne		*			*		*
Mission locale de Charenton ...				*		*	
MDE de Charenton, St Maurice, Maisons Alfort				*			
MDEE des bords de Marne		*			*		*
PE de Maison Alfort				*			
PE de Nogent					*		*
PE de Champigny		*					
PE de Vincennes	*		*				
PE de Saint-Maur						*	
CCIP 94	*	*	*	*	*	*	*
CMA 94	*	*	*	*	*	*	*
DDTEFP	*	*	*	*	*	*	*

➤ **Projet de calendrier des réunions**

13 juillet 2010 lors du 2 ^{ème} mardi mensuel dans une salle à choisir dans Saint-Maur	Saint-Maur Entreprendre	Mission locale de Charenton, PE de Saint-Maur, CCIP 94, CMA 94, DDTEFP
Septembre 2010 à l'Hôtel de Ville de Vincennes	Affaires & Convivialité, Club des entrepreneurs vincennois, Vivre & Entreprendre	Mission locale des villes du Nord du Bois, PE de Vincennes, CCIP 94, CMA 94, DDTEFP
Lieu et date à définir	Association des entreprises de Bry-sur-Marne, La Belle Equipe, Vivre & Entreprendre	CCIP 94, CMA 93, DDTEFP, Mission locale des Bords de Marne, MDEE des Bords de Marne, PE de Nogent, PE de Champigny

Lieu et date à définir	Club Gravelle entreprendre	Mission locale de Charenton, MDEE de Maison Alfort, PE de Maison Alfort, CCIP 94, CMA 94, DDTEFP
------------------------	----------------------------	--

Les organisateurs des réunions rédigeront un compte rendu en veillant à faire l'inventaire des besoins des entreprises. Les témoignages des entreprises peuvent être recueillis d'ores et déjà. Une synthèse de ces besoins sera rédigée par les organisateurs du CAREEP.

6 – MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION 3 RELATIVE AUX MÉTIERS DES ÉCOACTIVITÉS

➤ L'objectif et la méthode

L'action 3 relative à la promotion et au développement du secteur des éco-activités par le CAREEP, vise à faire connaître au public ainsi qu'à tous les agents économiques, l'existence de ces nouveaux et futurs emplois.

Et, faciliter ainsi le rapprochement de l'offre et de la demande. L'installation d'un pôle des éco-activités au sein du salon sera le point d'appui de cette communication.

➤ Les initiatives à prendre

- Définir dans une conférence le 12 octobre 2010 et sur la rubrique dédiée du site Web du CAREEP les notions d'éco responsabilité, de développement durable et d'éco activités en déclinant ces dernières dans tous les domaines de l'eau, de l'assainissement, de l'éco production, de l'énergie, de la construction...
- Interroger les entreprises sur leurs besoins en compétences liées aux métiers du développement durable et des éco activités, en donnant des exemples, afin de déterminer l'offre d'emploi-formation... Si le Conseil Général du Val-de-Marne devient partenaire du CAREEP il conviendra de s'entendre avec lui sur le travail à engager sur ce sujet.
- Consacrer une conférence ou un atelier le 12 octobre 2010 à l'anticipation des besoins dans les entreprises en sollicitant l'appui de l'ADEME... en particulier en ce qui concerne les filières bâtiments et énergies renouvelables.
- Favoriser les opportunités de marchés en facilitant la rencontre entre les entreprises.



L'ordre du jour étant épuisé, André Rouchès remercie la MDEE pour son accueil, les participants et lève la séance à 11H30.

